



ASSEMBLEE

★ ★ ★

SECRETARIAT GENERAL

★ ★ ★

N°46-2010/APS

AMPLIATIONS

Haut-commissariat	1
Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
APS	40
DF	25
Trésorier	2
Directions	14
JONC	1
Archives NC	1

DELIBERATION

portant ajustement d'autorisations de programmes

L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le décret du 2 septembre 1996 portant établissement de la liste des pièces justificatives des paiements des communes, des provinces, du territoire et des établissements publics locaux de Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 1994 adaptant l'instruction M51 sur la comptabilité des départements au territoire et aux provinces de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 69-09/APS du 29 décembre 2009 relative au budget de l'exercice 2010 de la province Sud ;

Entendu le rapport n°24-2010 de la commission du budget, des finances et du patrimoine en date du 6 octobre 2010,

A ADOPTE EN SA SEANCE PUBLIQUE DU 14 OCTOBRE 2010, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIVIT :

ARTICLE 1 : Les autorisations de programme suivantes sont ajustées au titre de l'exercice 2010 :

PROG.	N° AP	Libellé de l'AP	DIR	Montant AP	AJUST.AP	Montant AP ajustée
	15-2006-4	CENTRE DES ACTIVITES NAUTIQUES	DJS	483 727 600	50 000 000	533 727 600
PROG. 15 - SPORTS				483 727 600	50 000 000	533 727 600
	25-2008-5	AMENAGEMENT DU DOMAINE DE DEVA	DEPS	3 900 000 000	-202 000 000	3 698 000 000
	25-2010-1	AMENAGEMENT DU DOMAINE DE DEVA	DENV	100 000 000	202 000 000	302 000 000
PROG. 25 - ENVIRONNEMENT				4 000 000 000	0	4 000 000 000
	45-2006-19	CONTRAT D'AGGLOMERATION	DEPS	1 335 920 185	-109 000 000	1 226 920 185
	45-2006-20	CONTRAT D'AGGLOMERATION	DENV	439 728 217	109 000 000	548 728 217
PROG. 45 - EQUIPEMENT COMMUNAL				1 775 648 402	0	1 775 648 402
TOTAL				6 259 376 002	50 000 000	6 309 376 002

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Le premier vice-président

Eric Gay